

MÉMOIRE
(14 février 1807)

L'exécution mouvementée du sieur Perret

par Georges Salamand

Laire de l'humour devant l'échafaud, le bourreau et la sinistre guillotine, est le signe d'un sang-froid (sic) hors du commun. Sous la Révolution, on cite souvent l'étonnant courage de M. de CHAMPNETZ, « l'homme qui riait la tête dans la lunette » ou celui de son compagnon qui dira au bourreau SAMSON le couchant sans ménagement sur la planche à bascule : « *Je ne comprends pas que vous puissiez être tenu de m'allonger pour me raccourcir.* »

Pour introduire quelques histoires de guillotine dauphinoise, les Grenoblois, lecteurs des *Affiches* dans les années 1970, se souviennent sans doute des bons mots et calembours de l'ami Roger-Louis LACHAT, alias « R. DEUZELLES » – ah, son fameux : « *Morille tu ris, tes saluts tentent !* » aux printaniers chasseurs de champignons ! – moins, peut-être, de son remarquable bouquin sur *La vallée aux cent châteaux* dans les pages duquel est évoqué le destin tragique de la famille des bourreaux RIPET ou RIPERT de Grenoble. De François, qui se maria à deux reprises avec une détenue, puis avec une condamnée à mort, graciée après lui avoir donné deux fils, on sait peu de chose. Plus tragique sera le destin de l'aîné, Jean, également natif de Grenoble et bourreau de Lyon en 1793. Pour avoir exécuté dans les règles le Jacobin CHALIER, Jean RIPE(R)T, âgé de 56 ans,

montera à son tour sur l'échafaud, mettre sa tête sous le couteau égalitaire,

déclenché pour l'occasion... par son propre frère cadet, Pierre, bourreau de Grenoble, appelé en renfort !

L'affaire Perret

Dans ses *Notes pour servir à l'histoire de Grenoble*, Emmanuel PILOT de THOREY nous confie la liste des douze exécutions capitales dont celles de quatre femmes, faites en public entre 1801 et 1804 sur la place Grenette. Les condamnés, de 21 à 47 ans, l'avaient été pour divers crimes : meurtres (cinq), empoisonnements (deux), vol (un), incendies (deux), attaque à main armée (un), fraticide (un). Tous moururent avec courage.

Quelques mois après l'exécution publique de François BROCHE, Allevardin et fraticide, le même auteur situera au 11 février 1807 le début de l'horrible affaire qui suit.

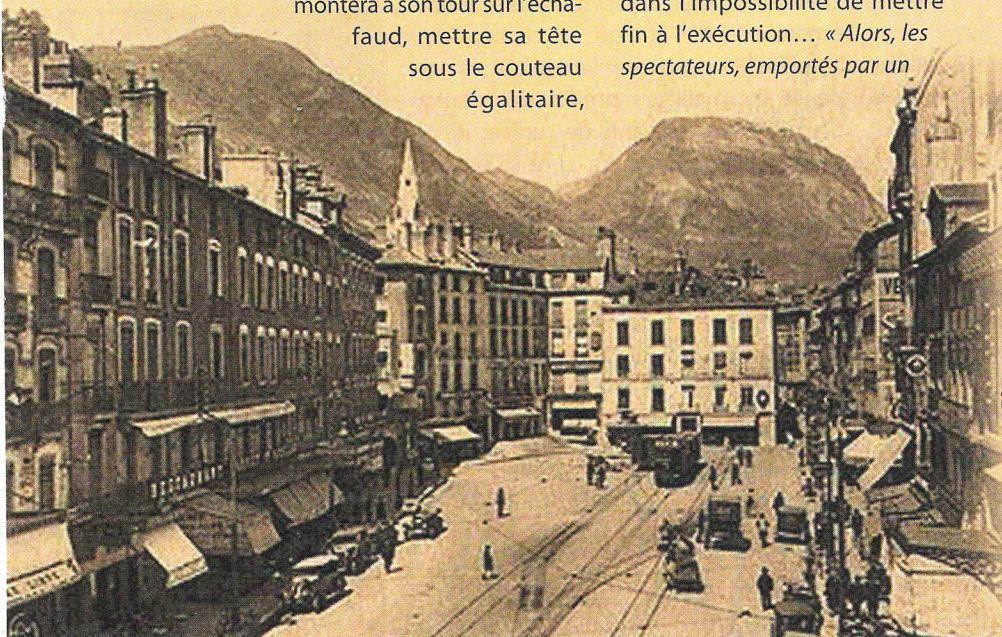
Condamné à mort pour meurtre par le tribunal criminel de Grenoble, le nommé PERRET sera, ce jour-là, conduit sur la place Grenette pour y subir sa peine.

« *Mais, soit que l'instrument du supplice fût détérioré, soit que l'exécuteur n'eût pas pris toutes les précautions désirables, l'instrument ne produisit point son effet habituel.* » De plus, nous dit PILOT de THOREY, en voulant remonter le couperet bloqué dans sa course, l'exécuteur cassera la corde qui le retenait et toute la machinerie en sera bloquée. On se trouva dans l'impossibilité de mettre fin à l'exécution... « *Alors, les spectateurs, emportés par un*

zèle mal entendu, se précipitèrent sur l'échafaud, renversèrent l'exécuteur, le rouèrent de coups et le foulèrent aux pieds », sans doute frustrés comme de vulgaires supporters de foot à l'annonce de l'annulation de « leur » match. Les gendarmes, intervenant, eurent toutes les peines (non capitales cependant) du monde à tirer le minable bourreau des griffes de la foule en folie. Arraché des mains de la populace, l'exécuteur proprement exécuté sera transporté à l'hôpital, où il ne tardera pas à expirer.

De son côté et dans la confusion, le sieur PERRET, blessé par le couteau et réfugié dans le même hôpital, mais sans doute pas dans la même chambre que son bourreau, sera retrouvé et transféré le soir même à la maison d'arrêt.

Trois jours plus tard, PERRET, qui croyait – à tort et dur comme fer – qu'une exécution manquée lui vaudrait la grâce, sera à nouveau conduit sur la place Grenette, gardée par la troupe renforcée par plusieurs brigades de gendarmerie. « *Il fallut toute la force et toute l'adresse de l'exécuteur de Chambéry et de ses aides, pour terminer cette exécution, car le supplicié, doté d'une force peu commune, fit une résistance désespérée.* » Comme on le comprend !



LES AFFICHES DE GRENOBLE ET DU DAUPHINÉ